



BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2015
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy
Monsieur DAIX Jean-Robert
Madame DURANTON Nicole

Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur BIBES François
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents
ABSENT EXCUSÉ :
Monsieur GROIZELEAU Bruno, Vice-Président

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **DECIDE** l'attribution à la SAS PBO, en charge de la communication du Laboratoire MERGENS, d'un bureau d'environ 26 m² au sein de la BioNormandie Pépinière Scientifique de Miserey, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation et tout document à intervenir avec la SAS BPO ou toute société substituée à condition que M. David CUSIN en soit le représentant ; la durée de la convention est de 12 mois et le montant de la redevance est de 130 €HT/m² (*décision prise par le Bureau en urgence, la société attendant cette décision pour prendre possession des locaux*)

☞ **DECIDE**, dans le cadre du fonctionnement de la plateforme mobilité et au vu des bilans d'activités 2014, l'attribution du solde de la subvention 2014 à CICERONE pour un montant de 3900 € et à EDUCATION ET FORMATION pour un montant de 1 470 €, **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** les avenants afférents à passer avec chacun de ces deux opérateurs et à **PROCEDER** au versement des sommes afférentes selon les termes de chaque avenant avec chaque opérateur (*décision prise par le Bureau en urgence, les associations étant en attente du versement de ces subventions*)

☞ **OCTROIE** à :

- Madame Alice RIFFAULT propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de 346,00 €, pour des travaux de pose d'une porte fenêtre seuil extra plat, d'un volet roulant électrique et le remplacement du wc par un wc surélevé,
- Monsieur Philippe TRUMELET propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux d'isolation des combles, de ventilation, de menuiseries,
- Madame Monique BENHABILES propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux de remplacement de la chaudière et une subvention (dossier adaptation au handicap), propriétaire occupante de 349,00 €, pour des travaux d'adaptation des sanitaires, soit un montant total de 1 149 €,
- Madame Guglielmina MARCHETTI propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de 800,00 €, pour des travaux d'adaptation des sanitaires,
- Monsieur Daniel RENAUD propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux d'isolation des plafonds, de pose d'une VMC hygroréglable B, de remplacement des menuiseries et une subvention (dossier adaptation au handicap), propriétaire occupante de 800,00 €, pour des travaux d'adaptation des sanitaires, soit un montant total de 1 600 €,

- Madame Germaine GALLIOT propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap), de 748,00 € pour des travaux d'adaptation des sanitaires, de pose de mains courantes et d'exécution d'une rampe d'accès,
- Monsieur Mohammed DJOUADI propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux de remplacement de la chaudière,
- Monsieur Giovanni LEJEUNE et Madame Christelle LECOEUR propriétaires occupants, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux d'isolation des combles et d'isolation des murs par l'extérieur,
- Monsieur Osman KECECARIK propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux d'isolation du plancher sur sous-sol et d'isolation des murs par l'extérieur,
- Madame Bénédicte MAHEO propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux d'isolation des combles, de remplacement des menuiseries et de ventilation,
- Monsieur Roland BOUVIER propriétaire occupante une subvention (dossier adaptation au handicap), de 283,00 €, pour des travaux d'adaptation des sanitaires,
- Madame Renée-Rose DUHOUX propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de 534,00 €, pour des travaux d'adaptation des sanitaires,
- Madame Ingrid RICHARD propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 2 000,00 €, pour des travaux de remplacement des menuiseries, d'isolation des combles, d'isolation du plancher et d'un poêle à granulés,
- Monsieur Christian MARTIN propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux d'isolation des murs par l'extérieur et d'une ventilation hygroréglable,
- Madame Sandrine SAVAL propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux de remplacement des menuiseries, de ventilation hygroréglable et d'isolation des combles,
- Madame Odette MIGNOT propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de 800,00 €, pour des travaux de remplacement de la baignoire par une douche adaptée,
- Monsieur Georges BREGGION propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux de ventilation hygroréglable, d'isolation des combles et d'isolation du plancher,
- Monsieur Serge FERRE propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux de remplacement des menuiseries et d'isolation des combles,
- Madame Murielle DIAN propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux de remplacement des menuiseries, de remplacement de la chaudière et d'isolation des combles,
- Monsieur Mohan Said propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux d'isolation des murs par l'extérieur, d'isolation des combles et le remplacement d'une fenêtre,
- Madame Denise IBERT propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de 610,00 €, pour des travaux d'adaptation de la salle d'eau,
- Monsieur Youssef BABA propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 2 000,00 €, pour des travaux d'isolation des murs, d'isolation du plancher sur sous-sol, et le remplacement des fenêtres de toit,
- Monsieur Jean WEGSCHEIDER propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) **de 520,00 €**, pour des travaux d'exécution d'une rampe d'accès et la pose d'un garde-corps

☞ **ANNULE** la délibération 15 du 10 décembre 2015 portant garantie d'emprunt à 50%, à LOGIREP pour son opération d'acquisition en VEFA de 20 logements rue d'Argence à Evreux, les conditions de l'emprunt ayant changé, et **DECIDE** de garantir l'emprunt souscrit par LOGIREP selon les conditions du Contrat de Prêt N°37869 constitué de une Ligne du Prêt

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 131 700 euros souscrit par la SILOGE auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'acquisition améliorée d'un logement PLUS situé Route de Conches à Evreux 27 000 (locaux du CHS de Navarre)

☞ **DECIDE** la mise en œuvre de la ligne de transports urbains T9 les samedi 3 et dimanche 4 octobre prochain à l'occasion des fêtes normandes, **DECIDE** la gratuité de la ligne T9 à cette occasion, **EMET** un avis favorable à la répartition de la prise en charge financière de ce service entre Transurbain et la Ville d'Evreux (Transurbain prend en charge le coût du samedi (61,08 € HT), la ville d'Evreux prend en charge le coût du dimanche (647 ,33 €HT), **AUTORISE** le Président à **SIGNER** l'avenant à passer au contrat de DSP ainsi que tout autre document à intervenir formalisant ce service, et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention à passer entre le GEA et la ville d'Evreux formalisant la prise en charge financière par la ville d'Evreux ainsi que tout autre document à intervenir (*décision prise en urgence par le Bureau au regard de la date de la manifestation*)

☞ **DEMANDE** la prorogation d'un an (septembre 2016), du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) transport et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir. Cette prorogation est nécessaire pour prendre en compte : le nouveau réseau de transport urbain qui vient d'être mis en œuvre ainsi que les avis de nos partenaires, Département et Région, qui ont eux-mêmes demandé ce report, et pour intégrer dans l'Agenda le service Taxibus, ce qui n'avait pas été envisagé initialement (*décision prise en urgence par le Bureau, la demande de prorogation devant être formulée avant fin septembre*)

☞ **SOLLICITE** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre au titre de l'étude de faisabilité et des études topographiques préalables à la constitution de la liste des aménagements à réaliser au titre de la deuxième tranche de travaux de maîtrise du ruissellement sur le bassin versant de la vallée d'Eure (communes de Reuilly et Saint Vigor)

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** l'avenant à passer à la convention de mise à disposition de logement pour nécessité absolue de service à intervenir entre le GEA et l'agent qui assure les fonctions de gardiennage du site du Centre de Traitement des Eaux Usées, afin de formaliser, dans le nouvel article 4 de la convention :

- le règlement, par l'agent, des charges afférentes à l'occupation : eau, gaz, électricité, chauffage, garage, conformément au décret du 9 mai 2012
- la prise en charge, par le GEA, de l'abonnement téléphonique (y compris internet) hors étranger, les consommations vers l'étranger étant remboursées par l'intéressé au GEA